



PROGRAMME HABITATION DURABLE



SUBVENTIONS 2026

Pourquoi rénover de façon écoresponsable ?

- Pour faire des économies d'énergie.
.....
- Pour contribuer à préserver l'environnement en réduisant votre empreinte écologique.
.....
- Pour améliorer le confort de votre habitation et la rendre plus saine pour vous et votre famille.
.....
- ♿ Pour vivre et vieillir chez-soi en toute sécurité.
.....
- ♿ Pour accueillir des visiteurs de toutes conditions.
.....

La Ville de Varennes valorise la rénovation écoresponsable en vous proposant 18 écogestes qui vous permettent d'obtenir des subventions allant jusqu'à 3 000 \$.

Vous trouverez ci-dessous la liste des 18 écogestes subventionnés par la Ville de Varennes. Pour plus d'information sur chacun de ces gestes, consultez la grille ci-dessous.

J'économise l'énergie.

1. J'installe la solution de maison intelligente d'Hilo ou je remplace mes vieux thermostats par des thermostats programmables ou intelligents
2. Je fais l'acquisition d'outils électriques.

Je tire profit de l'énergie solaire.

3. J'utilise des panneaux solaires photovoltaïques comme énergie d'appoint.

J'économise l'eau.

4. J'équipe ma maison d'appareils de plomberie certifiés EPA WaterSense.

J'opte pour une maison plus saine.

5. Je retire ou je remplace mon vieux poêle (poêle à bois, aux granules ou foyer encastré non certifié) par un appareil de chauffage certifié EPA.
6. Je vérifie s'il y a présence de radon dans ma maison.
7. Si mon test de radon est positif, j'applique des mesures correctives recommandées.
8. J'installe un clapet antiretour pour protéger ma maison contre les refoulements d'égout.
9. Je retire les matériaux contenant des fibres d'amiante.

J'aménage mon extérieur.

10. Je dirige les eaux de ruissellement et l'eau de mes gouttières vers les zones végétalisées (plate-bande, potager, gazon, boisé).
11. J'utilise un baril d'eau de pluie pour arroser mon jardin.
12. J'aménage un jardin pluvial.
13. Je fais l'ajout d'arbres.
14. Je plante des arbustes nourriciers.
15. J'aménage un nouveau potager.
16. J'aménage un stationnement écologique.
17. J'installe un composteur domestique extérieur.

J'optimise l'accessibilité et la sécurité.

18. J'améliore l'accessibilité universelle de mon domicile.

Note :  Recherchez ce symbole pour découvrir comment optimiser l'accessibilité de votre résidence.

Demande de subvention - Procédure à suivre

1. Consultez la grille des écogestes aux pages suivantes afin de connaître les consignes pour chacun d'eux.
2. Choisissez les écogestes que vous désirez effectuer dans ou autour de votre habitation. **Chaque écogeste ne peut être réclamé qu'une seule fois par année. Une subvention valide peut être accordée rétroactivement pour une période n'excédant pas deux (2) ans. Toute demande concernant une action effectuée au-delà de deux ans après la date de dépôt de la demande sera considérée comme irrecevable.**
3. **Vous avez des questions en remplissant votre demande de subvention?** Le personnel de la Ville de Varennes vous aidera à choisir parmi les différentes options qu'offre le programme Écogestes et à remplir le formulaire de demande de subvention. Communiquez au 450 652-9888 poste 1301 ou par courriel à habitationdurable@ville.varennes.qc.ca
4. Vérifiez si vos travaux exigent un permis de construction en téléphonant au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Varennes au 450 652-9888 poste 1300. Si oui, faites- en la demande avant de débuter vos travaux.
5. Effectuez vos travaux en conservant les pièces justificatives demandées.
6. Envoyez le formulaire de demande de subvention complété (pages 19 à 22 si applicable) ainsi que les pièces justificatives demandées par courriel à l'adresse : habitationdurable@ville.varennes.qc.ca
ou par la poste :
Programme Habitation durable
Ville de Varennes
175, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5
7. Vous recevrez votre remboursement par la poste dans un délai maximal de 120 jours.
8. Une visite pourrait être réalisée par le responsable du programme durant l'année suivant la réalisation du projet. Au besoin, le responsable communiquera avec vous pour prendre rendez-vous.

Légende de la grille des écogestes

Subvention

La Ville de Varennes remet un montant équivalant au montant indiqué dans la colonne « Subvention ». Le montant de la ou des subventions demandées grâce à vos écogestes doit totaliser un minimum de 50 \$ et un maximum de 3 000 \$* pour que votre demande soit admissible au programme. Il n'y a pas de quantité minimale requise d'écogestes pour recevoir une subvention. Si vous faites plusieurs écogestes, les montants seront additionnés et un chèque d'une valeur correspondant au montant total des subventions vous sera envoyé.

Coût

La colonne « Coût » donne une idée du coût approximatif pour réaliser l'écogeste. N'oubliez pas de considérer le facteur

« Retour sur investissement », car il influence le coût de l'écogeste à long terme.

Retour sur investissement

La colonne « Retour sur investissement » vous permet de connaître le nombre d'années nécessaires pour rentabiliser votre investissement.

Plus le nombre d'années est petit, plus rapidement vous profiterez de l'argent économisé par votre écogeste.

Bénéfice pour l'environnement

En vue de préserver nos ressources naturelles et de promouvoir les énergies renouvelables ainsi que la lutte aux changements climatiques, le bénéfice pour l'environnement est indiqué pour chacun des écogestes. Cela pourra vous aider à effectuer des choix éclairés qui feront une différence pour vous et pour les générations à venir.

Aide d'un expert

Certains écogestes demandent des connaissances techniques particulières. Que ce soit pour optimiser le rendement énergétique de votre écogeste ou pour favoriser son intégration architecturale, nous vous conseillons de faire appel à un expert pour certains écogestes.

Pièces justificatives

Aux fins de vérification, nous vous demandons de fournir des pièces justificatives. Vous devrez joindre des photocopies de ces documents avec votre formulaire de participation lors de l'envoi de votre dossier.

* Le montant maximal pouvant être accordé par habitation est de 3 000\$ par année, et ce, pour l'ensemble des trois volets du programme de rénovation de la Ville.

Grille des écogestes

J'économise l'énergie

1 J'installe la solution de maison intelligente d'Hilo ou je remplace mes vieux thermostats par des thermostats programmables ou intelligents

Objectif

Réduire la consommation d'énergie et permettre un meilleur confort et gérer automatiquement la consommation d'énergie de votre maison et déplacer votre demande en électricité hors des périodes de pointes hivernales

Consigne

Thermostats intelligents ou programmables : Installez des thermostats électroniques programmables ou intelligents. Les vieux thermostats peuvent contenir du mercure qui s'avère très toxique s'il est libéré dans l'environnement. Déposez-les gratuitement à l'écocentre, situé au 1975, chemin de l'Énergie à Varennes. Pour être admissible à cet écogeste, au moins 4 nouveaux thermostats doivent être installés.

Notez que cette subvention n'est pas admissible si le programme Hilo, ainsi que les thermostats sont en promotion à 0\$.

Conseil

Diminuer la température de 3 °C la nuit et lors de votre absence permet de réduire d'environ 20 % votre facture de chauffage.

Si la structure du mur est touchée par les travaux, profitez de l'occasion pour installer vos thermostats à une hauteur accessible entre 80 cm (31,5 po) et 120 cm (47 po) du sol.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
Thermostats programmables : 20 \$ ch. (min. 4)					
Système Hilo : 50 % du prix de l'ensemble de maison intelligente avec achat minimum de 50 \$ pour être éligible à la subvention	Variable	3 à 4 ans	Bien	Électricien	Facture et photos avant-après

Objectif

Réduire la consommation de produits pétroliers, réduire les émissions de polluants et, par le fait même, réduire les gaz à effet de serre (GES).

Consigne

Faites l'acquisition d'un ou plusieurs outils admissibles. Limite d'un engin par type.

- tondeuse électrique
- taille-bordure électrique, à pile ou à moulinet
- souffleuse à neige électrique
- souffleur à feuille électrique
- scie à chaîne électrique
- taille-haie électrique

Conseil

Avant de faire le choix de votre tondeuse, vérifiez vos besoins: grandeur du terrain, type de tondeuse, qui fera l'entretien, etc. Il existe différents modèles sur le marché; privilégiez une tondeuse qui vous permettra de trouver facilement des pièces de remplacement au besoin.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
Jusqu'à 60\$ par engin	Variable	s.o	Très bien	s.o	Facture

Je tire profit de l'énergie solaire

3

J'utilise des panneaux solaires photovoltaïques comme énergie d'appoint.

Objectif

Réduire la facture d'électricité et disposer d'une certaine autonomie.

Explications

Les panneaux solaires photovoltaïques convertissent l'énergie solaire en énergie électrique, contrairement aux panneaux solaires thermiques qui convertissent l'énergie solaire en chaleur.

L'énergie produite par les modules photovoltaïques peut être utilisée immédiatement ou emmagasinée dans les accumulateurs pour être consommée plus tard, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de rayonnement solaire la nuit par exemple.

Consignes

Le ou les panneaux solaires doivent avoir un minimum de 350 watts. Le système doit répondre aux normes CAN/CSA en vigueur.

Une demande de permis doit être déposée au service de l'urbanisme et de l'environnement avant toute installation.

Conseils

Faites appel à un professionnel et demandez un calcul de rentabilité énergétique avant d'opter pour cette technologie. La puissance électrique du panneau solaire et la capacité des accumulateurs sont rigoureusement calculées afin d'obtenir un rendement optimal.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
150 \$ / 100 watts Jusqu'à un maximum de 1 500 \$	Variable	16 ans et plus	Bien	Expert en énergie solaire ou électricien	Factures d'achat et d'installation et photos avant-après

4 J'équipe ma maison d'appareils de plomberie certifiés EPA WaterSense.

Objectif

Réduire la consommation d'eau potable via l'achat d'appareils tel qu'une toilette, robinet de lavabo, de cuisine ou pommeau de douche pour le remplacement d'anciens appareils.

Explications

La certification EPA WaterSense représente un standard environnemental qui respecte des critères élevés d'efficacité et de rendement. Ces normes permettent à l'utilisateur de profiter pleinement de ses appareils de plomberie tout en économisant l'eau potable. Veuillez démontrer le logo Watersense ou le débit maximal des appareils dans les pièces justificatives.

Une toilette standard utilise en moyenne 13 litres par chasse d'eau, allant parfois jusqu'à 20 litres. Une toilette à faible consommation d'eau potable n'utilise que 4,8 litres ou moins, selon le modèle.

Consignes

Recherchez le logo EPA WaterSense.



Lors de votre choix de robinetterie, privilégiez un modèle de type à levier.

Débites maximaux :

Robinet de lavabo : 1,5 gpm (5,7 lpm)

Robinet de cuisine : 2,2 gpm (8,3 lpm)

Pommeau de douche : 2 gpm (7,6 lpm)

Subvention	Coût	Retour sur Investissement	Bénéfice pour L'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
40 \$ par robinet / pommeau	Moins de 500 \$	s.o	Bien	Plombier	Facture et photos avant-après
75\$ par toilette					

J'opte pour une maison plus saine

5 Je retire ou je remplace mon vieux poêle à bois par un appareil de chauffage certifié EPA.

Objectif

Diminuer la pollution de l'air sur le territoire de la Ville de Varennes.

Consignes

Pour être admissible au programme, vous devez effectuer le retrait, le remplacement ou la modification d'un appareil de chauffage au bois existant qui n'est pas certifié selon la norme EPA (US Environmental Protection Agency) ou selon la norme CSAB415.1.

IMPORTANT

- Aucune nouvelle installation n'est admissible à cette subvention.
- L'ancien appareil du demandeur doit être mis hors service et recyclé. **Vous devez obligatoirement compléter l'annexe 2.**

L'installation de l'appareil de chauffage doit se faire conformément aux règles de sécurité en vigueur.

Conseils

Notez qu'il est important de demander l'avis d'un professionnel certifié en combustion pour le changement d'un appareil ou d'une cheminée.

Consultez Le guide du chauffage au bois résidentiel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) au www.schl.ca. La SCHL est l'organisme national responsable de l'habitation au Canada.

Recherchez le logo « EPA ».

•



Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
250 \$	s.o	s.o	Excellent	Expert en chauffage	Photos avant-après Facture Formulaire Annexe 2

6 Je vérifie s'il y a présence de radon dans ma maison.

Objectif

Vérifier s'il y a présence de radon dans votre habitation afin de préserver la santé de votre famille. Repérer les secteurs où il pourrait y avoir la présence de radon sur le territoire de la Ville de Varennes.

Explications

Le radon est un gaz radioactif invisible, inodore et insipide. Le radon vient de la décomposition naturelle de l'uranium dans le sol, la roche et l'eau souterraine. Il s'échappe du sol et se retrouve dans l'air extérieur. Si le radon se mélange à l'air extérieur, il n'y a aucun problème puisque sa concentration sera diluée dans l'air. Mais s'il s'infiltré dans lieu clos comme une maison et y reste emprisonné, il peut être nocif. Si vous en respirez de grandes quantités, vous pourriez développer un cancer du poumon. La seule façon d'en détecter la présence est d'effectuer un test.

Consignes

Achetez une trousse à la quincaillerie ou sur le site Internet de l'Association pulmonaire du Québec (www.poumonquebec.ca). Son coût est d'environ 50 \$. Installez le détecteur de radon au sous-sol ou à l'étage inférieur de votre résidence pendant une période minimale de trois mois. Il est préférable de faire le test de radon pendant les mois d'hiver, lorsque les fenêtres de votre maison sont fermées.

Retournez la trousse au fabricant et il vous communiquera le résultat. Celui-ci doit être fourni à la Ville de Varennes.

Assurez-vous de choisir un test certifié par Santé Canada, vous trouverez une liste des tests recommandés en visitant le site du CNRPP au <https://c-nrpp.ca/>.

Conseils

Si le test révèle une présence significative de radon (plus de 200 Bq/m³), il est fortement recommandé d'appliquer les mesures correctives (voir l'écogeste # 7).

Informations supplémentaires :

Téléphonez à l'Association pulmonaire du Québec au 1 888 768-6669 ou consultez le www.poumonquebec.ca.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
50 \$	Moins de 100 \$	s.o	s.o	s.o	Facture et rapport de l'analyse du test

7 Si mon test de radon est positif, j'applique les mesures correctives recommandées.

Objectif

Réduire la teneur en radon dans l'air à l'intérieur de ma maison.

Consignes

Choisissez soigneusement l'entrepreneur qui effectuera les travaux et que celui-ci détient une certification en radon au Canada.

Veillez noter que la réparation de fissures dans les fondations à elle seule ne consiste pas en une mesure corrective admissible.

Informations supplémentaires

Téléphonez à l'Association pulmonaire du Québec au 1 888 768-6669 ou consultez le www.poumonquebec.ca.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
150 \$	800 \$ à 3 000 \$	s.o	s.o	Entrepreneur spécialisé	Facture et rapport de l'analyse du test

8 J'installe un clapet antiretour pour protéger ma maison contre les refoulements d'égout.

Objectif

Empêcher les eaux usées d'un branchement d'égout principal surchargé de refouler dans le sous-sol de votre habitation.

Consignes

Faites installer un clapet antiretour par un plombier qualifié.

N. B. : Dans la plupart des habitations récentes, cet appareil est déjà installé. Vérifiez avant de demander l'installation de ce clapet.

Exclusion

Cette subvention ne s'applique pas pour les habitations neuves.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
100 \$	Moins de 500 \$	s.o	Très bien	Plombier qualifié	Facture du plombier et photos avant-après les travaux

Objectif

Réduire les risques importants pour la santé des occupants.

Explications

Le secteur de la construction a utilisé dans le passé de l'amiante dans les produits tels que:

- Le ciment et le plâtre;
- L'isolation des bâtiments;
- Les tuiles de plancher et de plafond;
- Le revêtement extérieur.

Il y a un risque pour la santé des occupants seulement lorsque les fibres d'amiante sont en suspension dans l'air et que les gens les respirent. Les fibres peuvent être libérées dans l'air lorsque des produits contenant de l'amiante se décomposent, se détériorent ou que ceux-ci sont remués ou coupés.

Consignes

Consigne Vous devez faire la preuve que les travaux d'enlèvement des matériaux sont nécessaires et que l'amiante y est décelé. Il n'y a pas de risque important pour la santé si les matériaux qui contiennent de l'amiante dans votre résidence sont :

- Étroitement liés dans les matériaux et sont en bonne condition;
- Scellés derrière des murs et des planchers;
- Isolés dans un grenier;
- Laissés intacts.

Conseils

Choisissez un spécialiste qualifié avant de commencer les travaux. Évitez d'effectuer les travaux vous-même.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
500 \$	Variable	s.o	Excellent	Spécialiste qualifié	Rapport de l'analyse et facture

J'aménage mon extérieur

10 Je dirige les eaux de ruissellement et l'eau des gouttières vers des zones végétalisées.

Objectif

S'assurer que l'eau de pluie soit dirigée vers les zones végétalisées de votre terrain (plate-bande, potager, gazon, friche). Éviter que cette eau ne rejoigne inutilement le réseau d'égout municipal.

Consigne

Dirigez les eaux de ruissellement de vos gouttières vers les zones végétalisées et prolongez la gouttière pour que l'eau s'infilte à au moins 1,5 mètre des fondations. Vous pouvez aussi aménager des puits d'infiltration qui recueillent les eaux de ruissellement et permettent leur infiltration dans le sol.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
40 \$	Variable	s.o	Bien	s.o	Facture et photos

11 J'utilise un baril récupérateur d'eau de pluie pour arroser mon jardin.

Objectif

Constituer une réserve d'eau pouvant être utilisée pour l'arrosage par temps plus sec.

Consigne

Installez un baril récupérateur d'eau de pluie d'une capacité minimale de 50 gal US (189 l).

Conseil

Installez un boyau de trop-plein et dirigez-le vers une surface perméable ou vers une plate-bande de végétaux. Évitez que le trop-plein ne soit dirigé vers la maison.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
Jusqu'à 60 \$ / baril	Moins de 500 \$	s.o	Excellent	Paysagiste	Photos et facture

12 J'aménage un jardin pluvial.

Objectif

Les jardins pluviaux recueillent et absorbent les eaux de ruissellement et de pluie, les empêchant de se rendre inutilement au réseau d'égout municipal.

Consigne

Créez une dépression en mesure de retenir momentanément un volume d'eau important. La dépression doit avoir un minimum de 2 m (7 pi) de diamètre et une profondeur se situant entre 15 cm (6 po) et 50 cm (20 po). Pour un sol imperméable, il est recommandé d'ameublir le sous-sol et de combler ensuite l'espace avec un mélange poreux.

Conseil

Prévoyez votre jardin pluvial dans l'axe de la pente principale du terrain, de préférence en façade afin d'intercepter l'eau allant vers la rue. Évitez de l'aménager dans une pente dont l'inclinaison est supérieure à 12 %, il est plus difficile d'y créer un jardin. Choisissez des plantes résistantes à l'eau et adéquates pour ce type d'aménagement.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
Jusqu'à 200 \$	500 \$ à 1 000 \$	s.o	Bien	Paysagiste	Croquis avec dimensions, photos et facture

13 Je fais l'ajout d'arbre(s).

Objectif

Contribuer au boisement urbain et à la protection de la biodiversité en plantant des arbres sur votre propriété.

Consigne

L'arbre doit avoir une hauteur minimale de 2 mètres lors de la plantation et atteindre 4 mètres à maturité. Un montant de 125 \$ par arbre, jusqu'à un maximum de 2 arbres par année, peut être octroyé. Un montant additionnel de 75 \$ par arbre peut être accordé si vous devez faire appel à un professionnel pour la livraison ou la plantation, sous réserve de la présentation d'une facture.

La Ville de Varennes encourage également la plantation d'un arbre en l'honneur de la naissance d'un nouvel enfant ou de l'adoption d'un enfant. Ce geste symbolique vise à souligner l'arrivée d'un nouvel enfant dans la famille tout en favorisant la création d'un environnement sain et durable pour les générations futures.

Bénéfices

- Une maison fraîche en été et plus chaude en hiver;
- Une diminution des coûts d'énergie (climatisation et chauffage);
- Une valeur accrue de votre habitation;
- Une diminution des îlots de chaleur;
- Un espace plus intime;
- Une diminution du bruit.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
Jusqu'à 125 \$ par arbre et 75\$ pour la livraison ou la plantation	Variable	Variable	Exceptionnel	s.o	Photos et facture

14 Je plante des arbustes.

Objectif

Contribuer à la biodiversité et à la protection des pollinisateurs.

Consigne

Au moins deux arbustes doivent être plantés. **Priorisez les arbustes indigènes et nourriciers, naturellement présent au Québec afin de maximiser les bienfaits de ce geste.**

Format 1 gallon minimum.

Bénéfices

- Attirat pour la petite faune : oiseaux, papillons et petits mammifères.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
Jusqu'à 75 \$	Variable	Variable	Excellent	s.o	Photos après plantation et facture

15 J'aménage un nouveau potager.

Objectif

Permet la consommation de fruits et légumes frais, améliore l'autonomie alimentaire tout en économisant sur la facture d'épicerie. Les bacs à jardin sont admissibles pour cet écogeste.

Consigne

Créez un nouveau potager permanent d'une superficie minimale de 3 m² (32 pi²). Indiquer clairement la superficie du potager. Le matériel pour la construction de bacs est admissible. L'engrais et les sacs de terre sont admissible uniquement sous condition de preuve de l'implantation d'un nouveau jardin permanent.

Conseils

Choisir le meilleur emplacement pour l'ensoleillement tout en pensant à la distance du point d'eau. Consulter les sites de jardinage pour tirer le meilleur parti de la cohabitation entre les plantes. Se permettre d'innover dans le choix de légumes et peut-être dans la cohabitation de fleurs et de légumes dans un même aménagement : une esthétique nouvelle du jardin est en train de naître, même en façade des maisons. Intégrez-les à vos plates- bandes!

Bénéfices

- Meilleur pour la santé et l'environnement;
- Diminue les gaz à effet de serre liés au transport des denrées.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
Jusqu'à 50 \$	Variable	Court terme	Très bien	s.o	Photos, mesures et facture des matériaux

Objectif

Améliorer la perméabilité d'un espace de stationnement.

Consigne

L'aire de stationnement devra être conforme aux dimensions minimales prescrites au règlement de zonage de la Ville.

Avantages

- Réduit les îlots de chaleur;
- Permet l'infiltration des eaux pluviales;
- Séquestre les CO₂;
- Réduit la quantité d'eau dirigée vers le réseau pluvial.

Conseils

- Remplacer le revêtement de l'espace de stationnement en asphalte par un pavé alvéolé comblé de graminées ou de pierre nette ou opter pour du pavé ou béton perméable.
- Il existe des mélanges de semences spécifiques pour les pavés alvéolés supportant bien l'ombrage et le piétinement.

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
10 \$ / m² Jusqu'à un maximum de 500 \$	Variable	s.o	Très bien	Au besoin	Facture et photos

17 J'installe un composteur domestique extérieur.

Objectif

Transformer les matières organiques de la maison en un substrat riche et fertile pour le potager, les plates-bandes, les jardinières et tout autre endroit nécessitant un amendement naturel, économique et écologique.

Bénéfices

Le compost permet par exemple, d'enrichir le sol en le rendant plus fertile, il protège contre la sécheresse et offre un meilleur rendement pour le jardinage en augmentant les matières organiques du sol, il fournit des éléments nutritifs et favorise la résistance aux maladies des plantes.

Conseils

Privilégier un composteur bien aéré, avec un couvercle assez grand pour faciliter le brassage et l'aération, ainsi qu'une trappe de récupération. Assurez-vous que le fond du modèle choisi est en contact direct avec le sol.

Conseils

Limite d'un composteur par habitation.

Une facture manuscrite d'une transaction sur un site de vente d'objets usagés pour achat seconde main est désormais acceptée. Le document doit être signé par le vendeur ainsi que l'acheteur et mentionner le prix payé et la date de la transaction.

Informations supplémentaires

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/liste-composteurs-domestiques.pdf>

Subvention	Coût	Retour sur investissement	Bénéfice pour l'environnement	Aide d'un expert	Pièces justificatives
50 \$	Variable	s.o	Excellent	s.o	Facture et photos



Objectif

Améliorer l'accessibilité de mon domicile via l'installation de barres d'appui ou de mains courantes, l'installation de seuils de porte accessibles, de poignées de portes faciles à manœuvrer, de cache-prises électriques ou d'un banc de douche.

Explication

- Barres d'appui : Les barres d'appui servent pour le transfert vers la toilette, les baignoires et les douches pour toute personne à mobilité réduite. Une diversité de modèles est disponible afin de répondre adéquatement à des besoins différents (horizontale, verticale, en L, rabattable, etc.).
- Mains courantes : Des mains courantes dans les escaliers sont essentielles pour assurer la sécurité de tous. Des mains courantes dans les corridors peuvent être utiles pour aider les personnes ayant une vision limitée et celles à mobilité réduite à se déplacer plus facilement et de façon sécuritaire.
- Seuil de porte : Un seuil de porte est présent lors d'un passage de l'extérieur à l'intérieur ainsi qu'entre deux revêtements de sol. Le seuil peut devenir un obstacle à la circulation et même un risque de chute pour les personnes à mobilité réduite et celles utilisant une aide à la marche. Il est possible d'installer un seuil de porte accessible préfabriqué ou d'installer une plaque d'aluminium correspondant à la configuration souhaitée.
- Poignée de porte : Les poignées de type « bec-de-cane » (à levier) sont faciles à manœuvrer d'une seule main sans avoir besoin de serrer, de pincer ou détourner le poignet. Elles sont une bonne solution pour tous, de la personne souffrant d'arthrite, l'enfant ou l'adulte transportant des paquets. Les mécanismes de verrouillage à bouton-poussoir sont à privilégier, car ils sont d'utilisation plus facile que ceux nécessitant un mouvement de rotation.
- Cache-prise électrique Choisir un modèle de plaque fixe avec cache-prise intégré qui pivote ou se déplace de côté pour donner accès à la prise de courant. **Un minimum de 5 cache-prises doit être installé.**
- Banc de douche : Choisir un modèle ancré au mur de type fixe ou rabattable. Installer le banc selon les consignes du fabricant de façon à permettre un accès facile aux commandes. Fonds de clouage requis pour une installation sécuritaire.

Consigne

- Barre d'appui : doit avoir une surface antidérapante et un diamètre entre 30 et 40 mm (1¼ à 1½ po). Un fond de clouage est requis pour l'installation sécuritaire des barres d'appui. Ancrage dans une structure solide à l'intérieur du mur ou installation d'un panneau de bois sur le mur avant d'y fixer la barre d'appui.
- Mains courantes : Modèle rond ou à surface arrondie facilement manipulable d'un diamètre de 30 à 50 mm (1¼ à 2 po) évitez les modèles carrés et plats. Installation à une hauteur entre 800 à 965 mm (31 et 38 po). Installation conforme à l'article 9.8.7 du CNB 2010QC.
- Seuil de porte : Un seuil de porte accessible présente une hauteur maximale de 12 mm (1/2 po). Au-delà de 12 mm (1/2 po) de hauteur, le seuil doit être biseauté dans un matériau antidérapant afin d'être franchi de façon sécuritaire.
- Poignée de porte : Choisir un modèle de poignée de type « bec-de-cane ».
- Cache-prise électrique : Les cache-prises amovibles tels que le type « bouchon » à insérer dans la prise ne sont pas éligibles.
- Banc de douche : Les modèles mobiles ne sont pas éligibles à la subvention.

Conseil

Valider vos besoins d'aménagement (modèle et emplacement) auprès d'un ergothérapeute ou autre professionnel pour assurer une installation fonctionnelle.

- Poignée de porte : Privilégier un modèle de poignée permettant de déverrouiller de l'extérieur en cas de besoin.

	Subvention	Coût	Bénéfice pour le résident	Aide d'un expert	Pièces justificatives
	50% des factures admissibles Jusqu'à un maximum de 200\$ total	Variable	s.o	s.o	Factures et photos avant et après installation

Formulaire de demande de subvention



Demandeur

Propriétaire

Prénom

Nom

Téléphone

Courriel

Propriété

Adresse

Code postal

Adresse du propriétaire (si différente)

Code postal

Pièces justificatives

Préparez les pièces justificatives demandées dans la section Pièces Justificatives de chaque écogeste et joignez-les au formulaire.

Veillez identifier chaque pièce justificative avec le numéro de l'écogeste correspondant.

Conditions

Pour être admissible à la subvention, vous devez être propriétaire de l'immeuble qui fait l'objet de la demande et cette propriété doit être située sur le territoire de la Ville de Varennes. Votre formulaire doit être complété, signé et déposé avec toutes les pièces justificatives au Bureau du développement durable.

Renseignements supplémentaires

Programme Habitation durable

<https://www.ville.varenes.qc.ca/services/environnement/programme-aide-financiere>

Tél. : 450 652-9888 poste 1301

habitationdurable@ville.varenes.qc.ca

Signature du demandeur

Date

La Ville pourra réclamer au demandeur le remboursement de la subvention versée si elle est informée de tout fait rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande de subvention. Il sera impossible pour le présent demandeur de soumettre une nouvelle demande de subvention à la Ville de Varennes pendant une période de trois ans à compter du jour où la Ville aura eu connaissance d'une telle situation.

Envoyez votre formulaire de demande de subvention

Par la poste :

Programme Habitation durable

Ville de Varennes

175, rue Sainte-Anne

Varennes (Québec) J3X 1T5

Par courriel :

habitationdurable@ville.varenes.qc.ca

Formulaire de demande de subvention

Subvention demandée



PROGRAMME
HABITATION DURABLE

Cochez les écogestes que vous désirez réaliser et calculez le montant de votre subvention en additionnant les montants de la colonne « Subvention ».

Choix	Écogeste	Quantité / Montant de la facture	Calcul	Subvention
	1. J'installe la solution de maison intelligente d'Hilo ou je remplace mes vieux thermostats par des thermostats programmables ou intelligents		a) 50 % du prix de l'ensemble de maison intelligente b) 20 \$ / thermostat (min. 4)	
	2. Je fais l'acquisition d'outils électriques.		Jusqu'à 60 \$ / engin	
	3. J'utilise des panneaux solaires photovoltaïques comme énergie d'appoint.		150 \$ / 100 watts (max. 1 500 \$)	
	4. J'équipe ma maison d'appareils de plomberie certifiés EPA WaterSense.		a) 75 \$ / toilette b) 40 \$ / appareil	
	5. Je retire ou je remplace mon vieux poêle (poêle à bois, aux granules ou foyer encastré non certifié) par un appareil de chauffage certifié EPA.		250 \$	
	6. Je vérifie s'il y a présence de radon dans ma maison.		50 \$	
	7. Si mon test de radon est positif, j'applique des mesures correctives recommandées.		150 \$	
	8. J'installe un clapet antiretour pour protéger ma maison contre les refoulements d'égout.		100 \$	
	9. Je retire les matériaux contenant des fibres d'amiante.		500 \$	
	10. Je dirige les eaux de ruissellement et l'eau de mes gouttières vers les zones végétalisées (plate-bande, potager, gazon, boisé).		40 \$	
	11. J'utilise un baril d'eau de pluie pour arroser mon jardin.		Jusqu'à 60 \$ / baril	
	12. J'aménage un jardin pluvial.		jusqu'à 200 \$	
	13. Je fais l'ajout d'arbres. Quantité:		a) 125 \$ / arbre (max. 2) b) 75 \$ / plantation ou livraison (max. 2)	
	14. Je plante des arbustes vivaces nourriciers.		jusqu'à 75 \$	
	15. J'aménage un nouveau potager.		Jusqu'à 50 \$	

	16. J'aménage un stationnement écologique.		10 \$ / m2 (max. de 500 \$)	
	17. J'installe un composteur domestique extérieur.		50 \$	
	18. J'améliore l'accessibilité universelle de mon domicile.		50 % des factures admissibles (max. de 200 \$)	
			Montant total :	



Formulaire de retrait ou de remplacement d'appareil(s) de chauffage non homologué(s) EPA

Provenance du nouvel appareil de chauffage homologué EPA (si applicable)

Nom du commerçant _____

Adresse _____

Téléphone _____

Type d'appareil de chauffage

Poêle à bois ou aux granules

Foyer encastré

Récupération de l'ancien appareil de chauffage

L'ancien appareil doit être recyclé et ne peut en aucun cas être réinstallé.

Nom du recycleur _____

Téléphone _____

Date du dépôt _____

Installation du nouvel appareil de chauffage

L'appareil homologué EPA doit être correctement installé afin d'être sécuritaire et efficient. La Ville de Varennes vous conseille de faire appel à un professionnel.

Pièces justificatives obligatoires

Préparez les pièces justificatives suivantes et joignez-les au formulaire.

Photos avant-après

Facture d'achat du nouvel appareil (si applicable)

Preuve de récupération de l'ancien appareil

Conditions

Pour être admissible, la propriété doit être située sur le territoire de la Ville de Varennes. Votre formulaire de demande de subvention pour le programme Habitation durable ainsi que l'annexe 2 doivent être complétés, signés et déposés avec toutes les pièces justificatives auprès du Bureau du développement durable.

Renseignements supplémentaires

<https://www.ville.varennes.qc.ca/services/environnement/programme-aide-financiere>

Téléphone : 450 652-9888 poste 1301

habitationdurable@ville.varennes.qc.ca

Adresse du demandeur _____

Code postal _____

Signature du demandeur _____

Date _____

La Ville pourra réclamer au demandeur le remboursement de la subvention versée, si elle est informée de tout fait rendant fausse, inexacte ou incomplète la demande de subvention. Il sera impossible pour le présent demandeur de soumettre une nouvelle demande de subvention à la Ville de Varennes pendant une période de trois ans à compter du jour où la Ville aura eu connaissance d'une telle situation.